

but du XX<sup>e</sup> siècle. Pour ses défenseurs, ce quartier résidentiel accolé au château d'Yverdon est l'un des derniers secteurs verts proches du centre, les autres ayant été peu à peu grignotés par le dévelop-

de manière très poussée sur son intégration.»

Contactée, l'Association de la maison de paroisse s'est contentée de dire «qu'il valait mieux ne pas en parler pour le moment». **E.L.B.**

## Un recours complique l'avenir de l'Hôtel du Lac

### Estavayer (FR)

**La société immobilière en bisbille avec la Commune fait recours contre le rejet de son projet de rénovation**

Nouvel épisode dans la saga de l'Hôtel du Lac d'Estavayer. Ancien exploitant des lieux, la société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA fait recours auprès de la préfecture de la Broye, ont appris nos confrères de «La Liberté». Elle s'oppose à la Commune d'Estavayer, qui lui a refusé le dépôt d'un permis de construire sur le fameux site au bord du lac, plus ou moins à l'état de friche depuis des années. De quoi retarder encore le dénouement de l'épineuse histoire.

«Ce n'est pas une réelle surprise, on s'y attendait, réagit le conseiller communal en charge du dossier, Éric Chassot. Ce qui est triste c'est que nous voilà bloqués. Le dialogue avec eux est rompu et nous avons peu de moyens d'aller de l'avant. C'est dommage pour le site, pour la qualité de vie des habitants et pour l'image d'Estavayer alors que cet endroit devrait être idyllique.»

Le torchon brûle depuis deux

ans entre la Commune et la société propriétaire de l'imposant édifice. Les protagonistes ne se parlent plus que par avocats interposés après que la Commune a résilié le droit de superficie en place, en théorie jusqu'en 2058. C'est d'ailleurs l'origine du présent recours. La société en main d'agents immobiliers souhaitait lancer une rénovation du site budgétisée à 6 millions de francs. Or elle avait besoin de la signature formelle de la Commune, laquelle souhaite plutôt lancer une reconstruction d'un édifice de six étages, ouvert à 360 degrés et devisé à 15 millions de francs.

Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA, dont le précédent projet futuriste Othello repose en paix, disposerait toutefois d'une longueur d'avance face à la Commune. Celle-ci doit lancer un plan d'aménagement de détail pour son projet. La société en place dit pouvoir y couper.

Le cabinet en charge de la communication de la SA répète vouloir défendre ses droits en tant que propriétaire du bâti en droit de superficie. Pour elle, la Commune revêt une double casquette et a tranché de manière arbitraire et abusive. **E.L.B.**

Le château, épice centre bâti de l'impo

# Hauteville monum

### Patrimoine

**Le château et son important domaine couvrent 30 hectares des communes de Saint-Légier, Blonay et La Tour-de-Peilz**

**Christophe Boillat**

Le Département des finances et des relations extérieures du canton de Vaud soumet actuellement le projet de décision de classement de l'ensemble du domaine du château d'Hauteville en monument historique. Une démarche rare dans cette ampleur.

La consultation publique court jusqu'au 9 septembre inclus à Saint-Légier-La Chiésaz, Blonay et La Tour-de-Peilz, la vaste propriété - pas moins de 30 hectares - s'étendant sur ces trois communes. «C'était une préoccupation de la Commune, largement partagée par l'État», confie Alain Bovay, syndic de Saint-Légier.

«L'idée est de reconnaître la valeur de l'ensemble afin de pouvoir accompagner au mieux les futures transformations», explique Maurice Lovisa, conservateur

ca  
«R  
sat  
res  
ma  
ser  
le c

Re  
Po  
au  
ce  
pr  
tev  
de

pr  
an  
me  
50  
s'y  
va  
mi  
tur  
de  
inc

rés  
mi  
tio  
de  
ble  
dic

av  
tio  
pr  
qu  
au